

ENTRETIEN DE POSITIONNEMENT et EPA : Le 2 en 1 à Pôle Emploi !

LA FOCAL du SNU
POLE EMPLOI FSU
Février 2018

En 2018, l'EPA et l'ENTRETIEN DE POSITIONNEMENT seront un moment important pour chaque agent -e.

Selon l'accord du 22 Novembre 2017 relatif à la classification, cet entretien de positionnement se déroulera juste avant l'EPA et en deux temps.

Une première partie portera sur le rattachement de l'agent à un emploi du référentiel des métiers et **une seconde partie portera sur la transposition** dans la grille de classification.

Il est important de prendre le temps nécessaire pour pouvoir **valoriser nos compétences et pas seulement à l'instant T.** (article 14 de la classification).

Il est primordial d'identifier toutes les activités réalisées en lien avec son métier de référence.

Il est nécessaire de ne pas limiter cette description aux seules activités définies dans le référentiel proposées pour le métier identifié - certaines activités exercées peuvent relever d'une autre fiche métier.

ATTENTION

Ne nous laissons pas enfermer dans un simple descriptif d'activités qui ne dit rien sur l'ensemble des compétences que nous mettons en œuvre au quotidien pour mener à bien notre mission de service public.

QUID de l'approche compétences ?

QUID des savoirs ?

QUID des savoirs faire ?

QUID des qualités professionnelles ?

Sachez que le rattachement provisoire proposé par les RH peut être modifié s'il ne correspond pas parfaitement aux activités et donc aux compétences que vous déployez.

Le manager devra alors se rapprocher de la fonction RH régionale.

Le SNU POLE EMPLOI FSU alerte les managers et les agents-es du réseau et des fonctions support sur les impacts de cet entretien pour nos déroulements de carrière.



snudppdl@gmail.com

www.snupdlfsu.fr

Informez-vous !

Sylvie Aubert
Céline Comtet

Olivia Magnen
Anne Hillion

Claudine Théophane
Sandrine Boulay

Christel Daudin
Patricia Buchet
Catherine Brochard